



REGLEMENT DU CHALLENGE DES KMV (Kilomètre Vertical) de la Station de Trail du Pays des Ecrins - été 2020

Article 1. L'ORGANISATEUR

La Communauté de Communes du Pays des Écrins, immatriculée sous le numéro de SIRET 240 500 462 000 17, est désignée comme « l'organisateur », son siège social est situé : Maison du Canton – 404 Avenue Général de Gaulle – 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE.

Article 2. PERIODE

Le Challenge des KMV se déroulera du Lundi 6 Juillet 2020 au Dimanche 13 Septembre 2020.

Article 3. LES PARTICIPANTS

Ce challenge est ouvert à tous. Il est fortement conseillé d'avoir une expérience en trail et en Kilomètre Vertical.

Article 4. PARTICIPATION

Pour participer à ce Challenge, il faut :

- Réaliser les parcours « Kilomètre Vertical » proposé sur la Station de Trail du Pays des Ecrins :
 1. Kilomètre Vertical de Freissinières / 1000mD+ pour 5.7km / niveau moyen / départ de la Maison de la Vallée – Mairie de Freissinières
<https://stationdetrail.com/fr/stations/le-pays-des-ecrins/parcours/kilometre-vertical-freissinieres>

2. Kilomètre Vertical de l'Argentière-la Bessée / 1073m D+ pour 6km / niveau difficile / départ du Rond-point de la Turbine Francis de l'Argentière-la Bessée
<https://stationdetrail.com/fr/stations/le-pays-des-ecrins/parcours/kilometre-vertical-argentiere-la-bessee>
3. Kilomètre Vertical de Saint-Martin de Queyrières / 1186m D+ pour 4.5km / niveau très difficile / départ du hameau de Sainte-Marguerite
<https://stationdetrail.com/fr/stations/le-pays-des-ecrins/parcours/kilometre-vertical-saint-martin-de-queyrieres>

- Réaliser au moins 2 parcours sur 3 pour pouvoir participer au challenge .

Un balisage spécifique des KmV est indiqué sur le terrain le long de tous les parcours

Article 5. LOTS A GAGNER

La 1^{ère} du classement Femme et le 1^{er} du classement Homme se verront attribuer une inscription gratuite sur la 14^{ème} édition du Trail des Ecrins (juin 2021) sur le parcours de leur choix .

La 2^{ème} du classement Femme et le 2^{ème} du classement Homme se verront attribuer une inscription gratuite sur la 7^{ème} édition du Le Sourire d'Aurore (mai 2021) sur le parcours 25km.

La 3^{ème} du classement Femme et le 3^{ème} du classement Homme se verront attribuer une inscription gratuite sur la 7^{ème} édition du Le Sourire d'Aurore (mai 2021) sur le parcours 13km.

Article 5. MODALITES

Pour comptabiliser vos épreuves, 2 solutions :

- Envoyez-nous à l'adresse apn.ccpe@gmail.com une capture d'écran avec votre trace et chrono en utilisant votre logiciel associé à votre gps (garmin, suunto, movescount...) ainsi que vos noms et prénoms et adresse mail. Attention : utiliser correctement les traces des parcours disponibles sur OpenRunner <https://www.openrunner.com/> et Stations de Trail du Pays des Ecrins <https://stationdetrail.com/fr/stations/le-pays-des-ecrins> en faisant bien correspondre les départs et arrivées des parcours.

- Télécharger l'application **Stations de Trail** disponible dès cet été. Créer un compte. Par la suite, choisissez les itinéraires du challenge parmi tous les parcours de la Station de Trail du Pays des Ecrins. L'application enregistrera votre temps sur le parcours et l'organisateur aura accès à ces chronos. Mode d'emploi de l'application sur <https://stationdetrail.com/fr/appli-mobile>

- Un classement au temps scratch sera réalisé sur chaque parcours avec attribution d'un nombre de points en fonction du temps effectué selon le barème suivant :

BAREME POINTS CHALLENGE KILOMETRE VERTICAL	
PLACE	POINTS
1	100
2	95
3	90
4	85
5	80
6	75
7	70
8	65
9	60
10	55
11	50
12	45
13	40
14	35
15	30
16	25
17	20
18	15
19	10
20	5
au-delà	1

- Un classement « Femme » et un classement « Homme » seront réalisés (toutes catégories confondues).
- L'organisateur procédera à un cumul des points sur les 2 ou 3 parcours réalisés. Un bonus de 40 points sera accordé aux concurrents qui réaliseront les 3 épreuves.
- En cas d'égalité au nombre de points, un cumul des temps (h, min, s) des concurrents sera effectué pour les départager.
- Les gagnants seront contactés par mail durant l'automne 2020 et les résultats seront publiés par la suite sur la page Facebook de la Station de Trail du Pays des Ecrins.

Article 6. RECOMMANDATIONS

AVANT DE PARTIR :

Consultez les prévisions météo (Météo Montagne appelez le 3250 puis tapez 05)

Informez un ou des proches de votre itinéraire

Soyez bien équipé conformément à votre pratique sportive

Prenez de l'eau et de quoi vous ravitailler

SUR LES PARCOURS :

Respectez le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires

Rapportez tous vos déchets

Ne coupez pas les itinéraires à travers les prairies.

**VOUS ÊTES EN TERRAIN DE MONTAGNE, MILIEU SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES. LES SENTIERS
PEUVENT ÊTRE RENDUS DANGEREUX PAR LES ALÉAS CLIMATIQUES.**

POUR LES SECOURS, APPELEZ LE 112

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE BONNE FOI LORS DE LA RÉALISATION DES PARCOURS ET DE LA
PUBLICATION DE VOS CHRONOS !!**